

Saint-Martin-d'Hères, le 12 octobre 2023,

Madame le Maire, Monsieur le Maire
Madame la Présidente, Monsieur le Président

Objet : recueil des besoins pour le plan de formation mutualisé 2024

Madame, Monsieur,

En 2022, la délégation du CNFPT et le Centre de Gestion de l'Isère ont lancé une démarche destinée à la conception d'un plan de formation mutualisé annuel pour les communes de moins de cinquante agents. Ce dernier a été validé en séance du Comité social territorial (CST) de juin dernier.

Ce plan permet de faciliter la mise en place de formations mutualisées sur les territoires mais également de donner une meilleure visibilité de l'activité formation à l'attention des collectivités et des agents.

Votre référente de territoire du CNFPT prendra contact avec vous prochainement afin de vous indiquer la marche à suivre et recueillir vos besoins de formation 2024.

Ils seront analysés par :

- Le Centre de Gestion de l'Isère qui accompagne les collectivités et leurs agents dans leurs besoins en évolution professionnelle. Il est compétent pour établir et présenter en CST les plans de formation des collectivités de moins de 50 agents.
- Le CNFPT qui organise des « unions » de collectivités sur les thématiques correspondant aux besoins les plus importants sur les différents territoires. Ces « unions » seront mises en œuvre pour des groupes avec un minimum de quinze agents (sauf formations réglementées). Des collectivités porteuses seront sollicitées afin d'accueillir les formations mutualisées dans leurs locaux.

Par ailleurs, un modèle de règlement de formation vous sera proposé par le Centre de Gestion, mis à jour à la suite des évolutions législatives et réglementaires. Il vous sera tout à fait possible de l'amender et de l'adapter au contexte, priorités et objectifs de votre collectivité, avant présentation en CST.

Nous vous remercions de votre attention et nos services restent à l'écoute.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le CDG38
Le Directeur général des services

Frédéric Castoldi



Pour le CNFPT,
Le Directeur régional par intérim

Yves Fictor



Par délégation
Sylvie Martinez
Directrice Adjointe à la Formation